



Décembre 2011

Synthèses n° 2011/168

Le poste « Autres produits alimentaires » : 16 % de la production agroalimentaire française

En 2010, les « autres produits alimentaires », activités comprenant le sucre et les produits de seconde transformation, assurent 16 % de la valeur des productions agroalimentaires françaises. Les « autres produits alimentaires » sont, avec les produits laitiers, les seuls produits alimentaires – boissons exclues – à présenter une balance commerciale excédentaire. Les échanges extérieurs sont intenses, en particulier pour le chocolat, le sucre et les « préparations alimentaires diverses », qui constituent, avec les plats préparés, les principales productions de cette activité.

Des productions très diversifiées

Dans la nomenclature de produits alimentaires, le poste « **Autres produits alimentaires** » englobe des productions très diversifiées. Les principales productions de cette activité sont les **plats préparés**, le **chocolat-confiserie**, les « **préparations alimentaires diverses** » (levures, soupes, sandwichs et pizzas fraîches non cuites etc.) et le **sucre blanc**. Les « **autres produits alimentaires** » englobent aussi les **café et thé transformés**, les **aliments homogénéisés et diététiques** et les **condiments et assaisonnements**. Les « **autres produits alimentaires** » représentent 16 % de la valeur des productions agroalimentaires française en 2010, soit autant que les produits laitiers. Ils forment, avec les viandes et boissons (21 % chacun), les quatre axes majeurs de la production alimentaire de la France.

En 2010, la production commercialisée de **plats préparés** représente 4,4 milliards d'euros. Cette production, essentiellement des plats préparés à base de viande, est en grande partie destinée à la consommation intérieure. La valeur de la production commercialisée de **cacao, chocolat et confiseries** s'élève à 4 milliards en 2010 ; elle est plutôt orientée vers le chocolat en vrac, la pâte et le beurre de cacao, les bonbons au chocolat et la pâte à tartiner. Le **sucre blanc** et les « **préparations alimentaires diverses** », fortement exportés, représentent respectivement 2 milliards d'euros et 3,6 milliards d'euros de production en 2010.

Contrairement à l'ensemble des produits alimentaires, la production en volume des « **autres produits alimentaires** » a tendance à augmenter, tirée

vers le haut par les **aliments homogénéisés et diététiques** et les « **préparations alimentaires diverses** » comprenant les levures, soupes, sandwichs et pizzas fraîches non cuites, etc. Ils font en effet l'objet d'une demande extérieure croissante : la demande chinoise en **aliments homogénéisés et diététiques**, et notamment en aliments pour enfants, s'est fortement accrue depuis 2009, suite au scandale du lait frelaté à la mélamine. Par ailleurs, la demande européenne en « **préparations alimentaires diverses** » a tendance à augmenter depuis 2003. Les productions de **cacao, chocolat et confiserie**, de **plats préparés**, de **café et thé transformés** et de **sucre** sont quant à elles relativement stables.

Après avoir marqué le pas en 2009 lors de la crise économique, la hausse de

la production a repris à partir du début d'année 2010. Ainsi, au troisième trimestre 2011, la production en volume des « **autres produits alimentaires** » augmente de 7 % par rapport au troisième trimestre 2010.

Le prix à la production des « **autres produits alimentaires** » est moins

volatil que pour l'ensemble des produits alimentaires : plus transformés, ces produits sont moins sensibles aux fluctuations des cours des matières premières, à la hausse comme à la baisse. Ainsi, lors du renchérissement des matières premières en 2008, le prix à la production des « **autres produits alimentaires** » augmente de

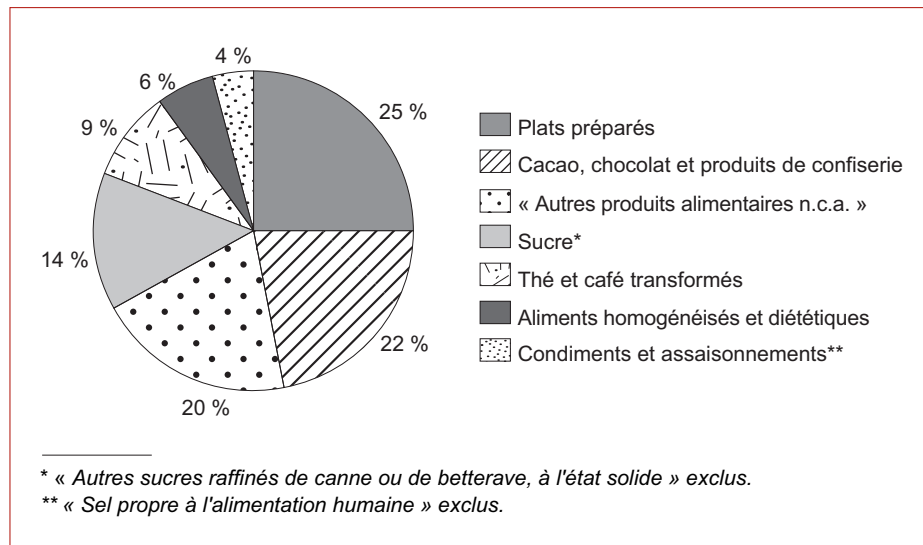
2,4 % par rapport à 2007, contre 7 % pour l'ensemble des produits alimentaires hors boissons. Les prix sont retombés brusquement en début d'année 2009, conséquence du changement du système de facturation entre industriels et grande distribution lors de l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de l'économie. Les prix se sont ensuite érodés au cours de l'année 2009, en lien avec la crise économique, avant de reprendre leur tendance haussière au cours de l'année 2010. Au troisième trimestre 2011, ils augmentent de 5 % par rapport au troisième trimestre 2010, retrouvant un niveau légèrement inférieur à celui du troisième trimestre 2007.

D'importants échanges avec l'Union européenne

Avec un excédent commercial de 201 millions d'euros au troisième trimestre 2011, les « **autres produits alimentaires** » sont, avec les **produits laitiers**, les seules activités alimentaires – boissons exclues – à présenter une balance commerciale excédentaire. Par ailleurs, leurs exportations comme leurs importations sont particulièrement importantes : en 2010, la valeur des exportations des « **autres produits alimentaires** » représente 25 % de l'ensemble des produits alimentaires hors boissons, et les importations 20 %. Comme pour l'ensemble des produits alimentaires, ces échanges s'effectuent essentiellement avec l'Union européenne, et notamment avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne.

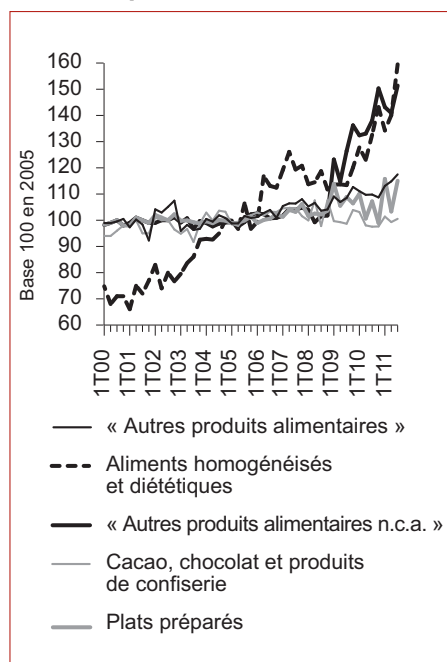
Le commerce extérieur des « **autres produits alimentaires** » a peu souffert de la crise économique de 2009, contrairement à l'ensemble des produits alimentaires et des boissons. Ainsi, la hausse des exportations des « **autres produits alimentaires** » s'est juste ralentie en 2009, alors que celles des produits alimentaires et des boissons se sont réduites de respectivement 6 % et 15 %. Quant aux importations, elles sont restées stables en 2009 pour les « **autres produits alimentaires** », alors qu'elles se sont rétractées de respectivement 6 % et 3 % pour les produits alimentaires et les boissons.

Les plats préparés et le chocolat représentent près de la moitié de la valeur des ventes des « autres produits alimentaires »



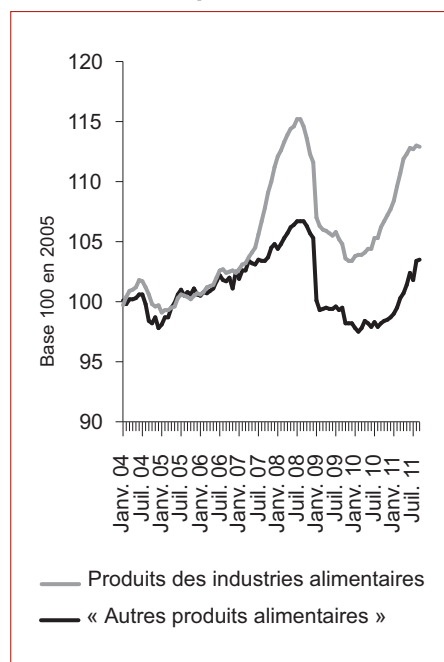
Source : SSP - Agreste - Procom 2010 - Valeur des productions des « autres produits alimentaires » commercialisés en 2010 en %

Haussée de la production d'aliments homogénéisés et diététiques



Sources : Insee, Agreste - Ipi CVS

Le prix à la production des « autres produits alimentaires » est moins volatil que celui de l'ensemble des produits alimentaires



Source : Insee - Ipi

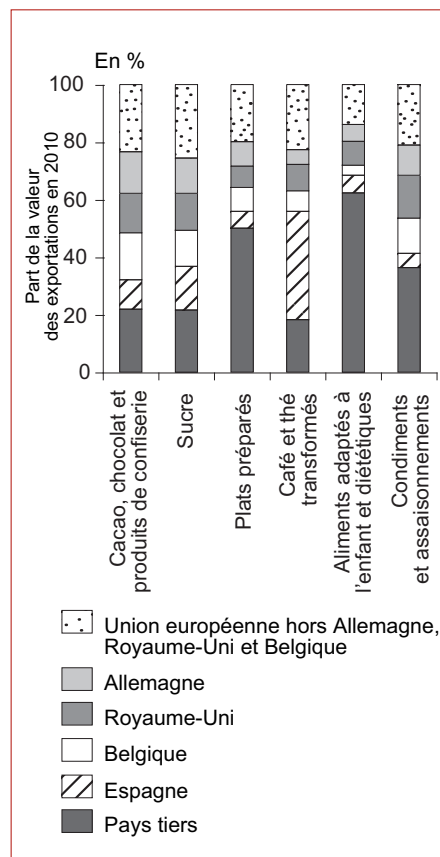
Le **sucre** et les « **préparations alimentaires diverses** », fortement tournés vers l'exportation, contribuent significativement à l'excédent commercial des « **autres produits alimentaires** ». Les excédents des **aliments homogénéisés et diététiques** et des **plats préparés** sont eux moins prononcés. Par ailleurs, depuis 2009, l'excédent commercial des **aliments homogénéisés et diététiques** a tendance à augmenter, conséquence d'une demande accrue de la Chine en aliments pour enfants.

Les échanges en « **cacao, chocolats et confiseries** » et en **café et thé transformés** sont intenses (notamment avec l'Union européenne), mais les importations dépassent largement les exportations.

Le sucre blanc et les « préparations alimentaires diverses » sont fortement tournés vers l'exportation

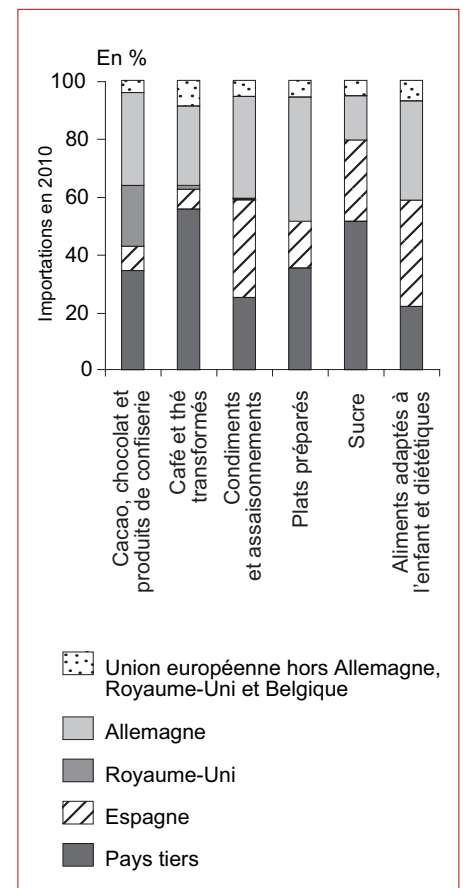
Les balances commerciales du sucre, en particulier du sucre blanc, et des « **préparations alimentaires diverses** » sont fortement excédentaires, ces secteurs étant fortement tournés

Aliments homogénéisés et plats préparés s'exportent principalement vers les pays tiers



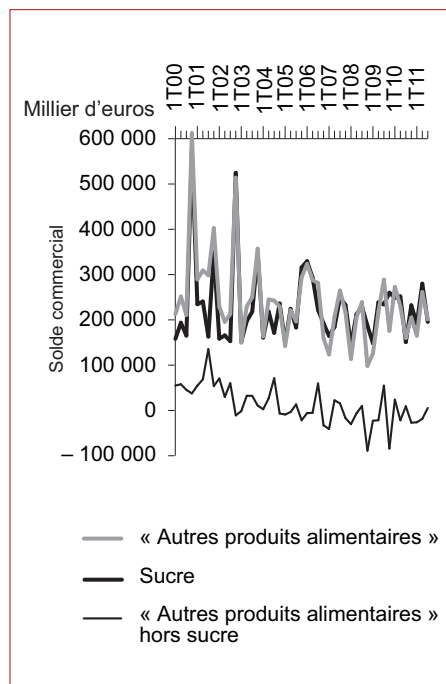
Source : DGDDI (Douanes)

Des importations en provenance de l'Allemagne



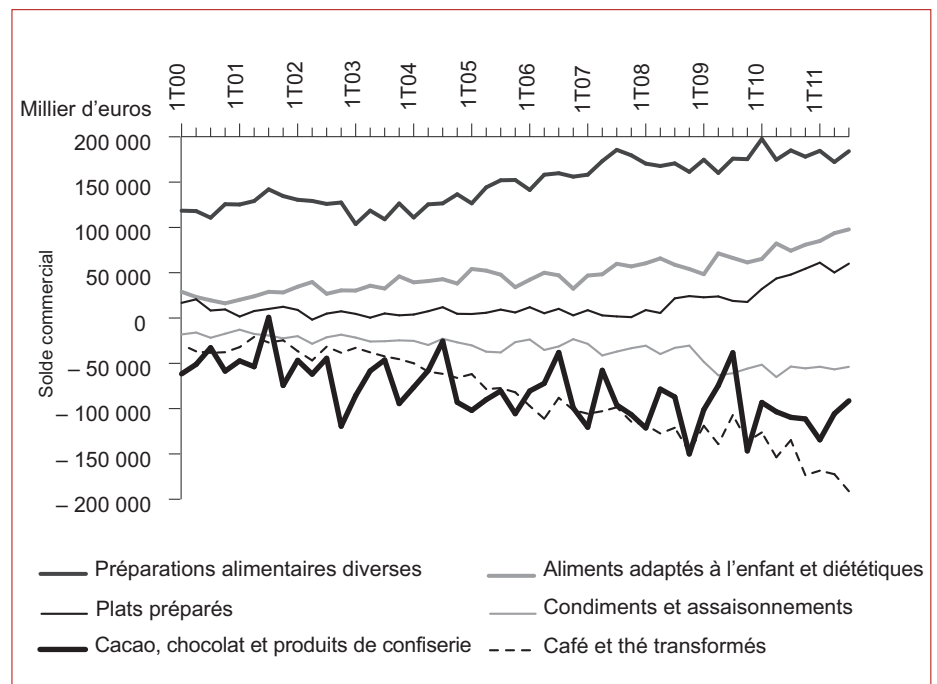
Source : DGDDI (Douanes)

Le sucre contribue fortement à l'excédent commercial des « autres produits alimentaires »



Source : DGDDI (Douanes)

Forte progression du déficit commercial des café et thé transformés



Source : DGDDI (Douanes)

	3 ^e trimestre 2011			Année 2010			
	Excédent commercial	Exportations	Importations	Excédent commercial	Exportations	Importations	Production commercialisée
« Autres produits alimentaires »	201	1 711	1 510	868	6 255	5 386	17 953
Sucre*	195	285	89	884	1 169	285	2 491
Cacao, chocolat et confiseries	- 91	505	596	- 418	1 707	2 125	3 985
Café et thé transformés	- 191	125	316	- 588	444	1 032	1 530
Condiments et assaisonnements**	- 54	79	133	- 226	296	521	740
Plats préparés	60	181	121	178	669	491	4 441
Aliments homogénéisés et diététiques	98	130	32	303	423	120	1 099
« Autres produits alimentaires n. c. a. »	184	405	221	735	1 547	811	3 575

* Pour la production commercialisée, les « autres sucres raffinés de canne ou de betterave, à l'état solide » sont exclus.

** Pour la production commercialisée, le « sel propre à l'alimentation humaine » est exclu.

Source : DGDDI (Douanes) et SSP - Agreste - Prodcum 2010

vers l'exportation. Ils contribuent ainsi fortement à l'excédent commercial des « autres produits alimentaires ». Le **sucre** est exporté à 90 % vers l'Union européenne, en majorité vers l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. En comparaison, les « préparations alimentaires diverses » sont un peu plus exportées vers les pays tiers : seulement 64 % des exportations sont à destination de l'Union européenne.

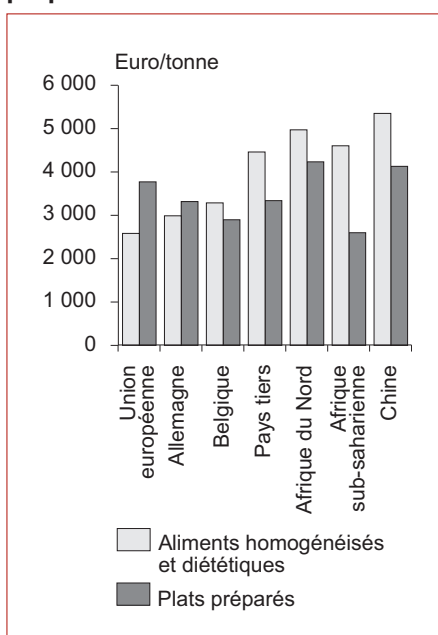
Aliments homogénéisés et diététiques : une demande chinoise de plus en plus dynamique depuis 2009

Les **aliments homogénéisés et diététiques** participent à l'excédent commercial des « autres produits alimentaires ». La valeur des exportations est cependant beaucoup moins élevée que celle de **sucre** ou des « préparations alimentaires diverses ». Les aliments pour enfants constituent l'essentiel des exportations de l'activité (soit 83 % en 2010).

Les exportations d'**aliments homogénéisés et diététiques** sont fortement tournées vers les pays tiers : en 2010, seulement 34 % des exportations sont à destination de l'Union européenne, contre 76 % pour l'ensemble des « autres produits alimentaires ». Elles sont destinées notamment à l'Afrique du Nord (13 % de la valeur des exportations en

2010), l'Afrique sub-saharienne (12 %) et la Chine (10 %). Par ailleurs, la demande de la Chine augmente de manière très prononcée depuis le scandale du lait frelaté à la mélamine en 2008, passant de 3 millions d'euros au premier trimestre 2009 à 26 millions d'euros au troisième trimestre 2011.

Prix à l'exportation vers les pays tiers : des aliments pour enfants plus chers que vers l'Union européenne, mais des plats préparés moins valorisés



Source : DGDDI (Douanes) - Prix unitaire à l'exportation

Les **aliments homogénéisés et diététiques** exportés vers les pays tiers, sans doute de nature différente, sont 50 % plus chers que ceux exportés vers l'Union européenne. Les prix à l'exportation sont particulièrement élevés vers la Chine.

Le prix unitaire des plats préparés exportés vers les pays tiers est relativement bas

Les **plats préparés** participent aussi à l'excédent commercial des produits alimentaires de seconde transformation. Moins de la moitié des exportations de plats préparés est destinée à l'Union européenne ; l'Afrique sub-saharienne et le Moyen-Orient achètent beaucoup de plats préparés français peu chers. Les **plats préparés** exportés vers les pays tiers, et notamment l'Afrique sub-saharienne, sont en effet significativement moins chers que ceux à destination de l'Union européenne.

La France importe des **plats préparés** de l'Union européenne, et en particulier de l'Allemagne, de l'Italie (plats préparés à base de pâtes) et de la Belgique. Ces importations ont tendance à augmenter : elles passent de 102 000 tonnes en 2000 à 230 000 tonnes en 2010. Ces **plats préparés** sont sensiblement moins chers que les plats préparés exportés.

D'importantes importations de tablettes et barres de chocolat fourrées d'Allemagne

Les « cacao, chocolats et confiseries » font l'objet d'importants échanges avec l'Union européenne, essentiellement avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Belgique. Au troisième trimestre 2011, la valeur des exportations s'élève à 505 millions d'euros, soit 7 % des exportations de produits alimentaires, et celles des importations à 596 millions d'euros, soit 8 % des importations.

Les exportations françaises de « cacao, chocolats et confiseries » sont constituées de beurre de cacao essentiellement vers la Belgique, de « sucreries contenant du cacao », de pâte à tartiner vers la Belgique et le Royaume-Uni, et de tablettes et barres de chocolat non fourrées vers le Royaume-Uni et l'Allemagne.

La France importe essentiellement des barres et tablettes de chocolat fourrées et avec céréales, noix et autres fruits, du cacao et beurre de cacao et du chocolat en vrac, qui représentent respectivement 41 %, 23 % et 15 % de la valeur des importations de « cacao, chocolats et confiseries » en 2010. L'ensemble des confiseries pèse pour

14 % des importations en 2010. Les tablettes et barres de chocolat fourrées et avec céréales, noix et autres fruits proviennent majoritairement d'Allemagne, tandis que les importations de chocolat en vrac proviennent essentiellement de Belgique. Le cacao et le beurre de cacao sont importés d'Afrique, et plus précisément de Côte-d'Ivoire.

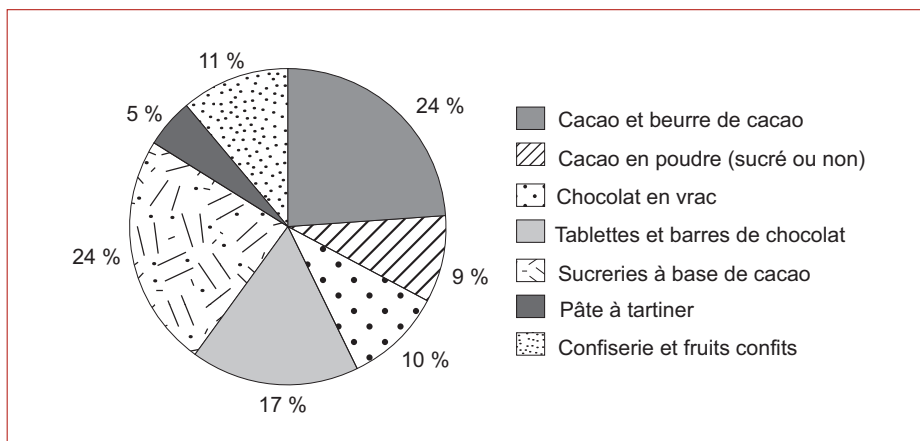
Café et thé transformés : un secteur fortement déficitaire

La balance commerciale des **café et thé transformés** est fortement déficitaire. La demande française et étran-

gère se porte essentiellement sur le café transformé (90 % des importations et 99 % des exportations en 2010). Les importations proviennent à 90 % de l'Union européenne, notamment de l'Allemagne, de la Belgique et du Royaume-Uni.

Le déficit commercial des **café et thé transformés** a tendance à s'accroître, passant de - 142 millions d'euros en 2000 à - 588 millions d'euros en 2010. Cette accentuation résulte d'une augmentation de la demande française combinée à une hausse des prix à l'importation.

« Cacao, chocolat et confiseries » : la France exporte surtout du beurre de cacao, des sucreries à base de cacao et des tablettes/barres de chocolat



Source : DGDDI (Douanes) - Part de la valeur des exportations du « cacao, chocolat et confiseries » en 2010

Sources

- L'activité des « autres produits alimentaires » correspondant à la division 10.8 de la nomenclature d'activité et de produit française (NAF révision 2 entrée en vigueur en janvier 2008) est composée de :
 - 10.81Z – Fabrication de sucre
 - 10.82Z – Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
 - 10.83Z – Transformation du thé et du café
 - 10.84Z – Fabrication de condiments et assaisonnements
 - 10.85Z – Fabrication de plats préparés
 - 10.86Z – Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
 - 10.89Z – Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
- L'indice de production industrielle (Ipi) et l'indice de prix à la production (IPP) sont des indicateurs conjoncturels en base et référence 100 en 2005. Pour les IAA, l'Ipi est calculé par le SSP.
- Les statistiques du commerce extérieur sont élaborées par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).
- L'enquête annuelle Prodcum mise en place dans le cadre du règlement européen PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) – règlement n° 3924 du 19 décembre 1991 – permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée des industries agricoles et alimentaires pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Les productions de l'artisanat commercial de charcuterie et boulangerie-pâtisserie sont exclues. En France, ces enquêtes sont effectuées sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, soit directement, soit par des organismes professionnels. Sont interrogées les entreprises (exceptionnellement l'établissement) occupant au moins vingt salariés et qui fabriquent sur le territoire français, y compris les Dom, les produits retenus sur la liste PRODCOM. Toutefois, pour garantir une couverture de 90 % sur l'ensemble de la nomenclature à quatre chiffres de la nomenclature NACE imposée par le règlement, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure tous les producteurs quelle que soit la taille de l'entreprise.

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - IAA » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - IAA » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « Viandes et boissons en tête », Agreste Primeur n° 267, octobre 2011
- « IAA : la conjoncture reste favorable au deuxième trimestre 2011 », Synthèses n° 2011/158, octobre 2011
- « IAA : une activité soutenue sur fond de hausse des prix », Synthèses n° 2011/156, juillet 2011
- « Les fabrications françaises de produits laitiers s'adaptent à la hausse de la demande européenne et mondiale », Synthèses n° 2011/155, juillet 2011
- « 2010 : la reprise de la demande mondiale soutient l'activité des IAA », Synthèses n° 2011/147, avril 2011
- « IAA : la reprise de l'activité ralentit au troisième trimestre 2010 », Synthèses n° 2011/139, janvier 2011
- « Boissons alcooliques distillées : reprise de la demande états-unienne et essor de la demande chinoise », Synthèses n° 2010/136, décembre 2010
- « Bonnes performances des IAA au deuxième trimestre 2010 », Synthèses n° 2010/127, octobre 2010
- « Industries agroalimentaires : la reprise de l'excédent commercial en 2010 est essentiellement due aux boissons », Synthèses n° 2010/125, septembre 2010

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél : agreste-info@agriculture.gouv.fr

Organismes et abréviations

IAA : industries agricoles et alimentaires

Ipi : indice de la production industrielle

IPP : indice de prix à la production

Naf : nomenclature d'activités française

ProdCom : production communautaire



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Rédacteur : Lise Lefebvre

Composition : SSP Beauvais

Dépôt légal : À parution

ISSN : 1274-1086

© Agreste 2011

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole

www.agreste.agriculture.gouv.fr